RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Le 25/08/2026

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

MEDKOUR'S UNIVERS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 5000 EUROS
55 B ALLEE DE BIR HAKEIM
93270 SEVRAN
RCS BOBIGNY 82795429800010

Signé par Samir SLIMANI
Le 10 sept. 2026

Signed with Universign doc_q1BM tx_ww644vM8P2vo

Signé par Ismael MEDKOUR
Le 14 sept. 2026

Signed with Universign doc_q1BM tx_ww644vM8P2vo

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 25 AOUT 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT ET SIX,
LE VINGT-CINQ AOUT A 10H00,

Les associés de la société **MEDKOUR'S UNIVERS**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5000 euros, dont le siège social est fixé au [redacted] se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du président.

Sont présents :

- **MONSIEUR ISMAEL ABDERRAHMANE MEDKOUR** propriétaire de 100 actions
- **MONSIEUR SLIMANI SAMIR** propriétaire de 0 actions

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital social de la Société.
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'assemblée est présidée par **MONSIEUR ISMAEL ABDERRAHMANE MEDKOUR**, président de la société.

MONSIEUR ISMAEL ABDERRAHMANE MEDKOUR présent et acceptant, est appelé comme scrutateur et désigné comme secrétaire.
Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport du président,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport du président, ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 25/08/2026

- Nomination de **MONSIEUR SLIMANI SAMIR**, en qualité de président de la société MEDKOUR'S UNIVERS**,**
- Prise d'acte de la démission de **MONSIEUR ISMAEL ABDERRAHMANE MEDKOUR** de ces fonctions de président.
- Modification dénomination
- Modification de l'objet social
- Transfert de siège social

MONSIEUR ISMAEL ABDERRAHMANE MEDKOUR, président de la société MEDKOUR'S UNIVERS, en sa qualité de président de séance demande à l'assemblée de bien vouloir :

- Nommer **MONSIEUR SLIMANI SAMIR**, en qualité de président de la société MEDKOUR'S UNIVERS**.**
- Prendre acte de la démission de **MONSIEUR ISMAEL ABDERRAHMANE MEDKOUR** de ces fonctions de président, pour une durée indéterminée
- De modifier la dénomination sociale
- De modifier l'objet social
- De transférer le siège social

Une discussion s'engage entre les associés, plus personne ne demandant la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée décide de nommer président, pour une durée indéterminée :

MONSIEUR SLIMANI SAMIR en lieu et place de **MONSIEUR ISMAEL ABDERRAHMANE MEDKOUR** démissionnaire, ce qu'il accepte ce jour.

L'assemblée prend acte de la démission de **MONSIEUR ISMAEL ABDERRAHMANE MEDKOUR** de sa fonction de président, pour une durée indéterminée.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide de modifier la dénomination sociale de la société qui devient **2AS RENOVATION.**

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide de modifier l'objet social de la société qui devient :

- Activité de serrurerie, plâtrerie, ravalement, peinture, plomberie, électricité, maçonnerie, menuiserie, rénovation intérieure et extérieure

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au :

- [redacted]

En conséquence de la décision précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

- *ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL*
- *Le siège de la Société est fixé à :* [redacted]

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

IM, SS

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés.

FAIT A **SEVRAN**

MONSIEUR ISMAEL ABDERRAHMANE MEDKOUR

Signé par Ismael MEDKOUR
Le 14 sept. 2026

Signed with Universign doc_q1BM tx_ww644vM8P2vo

MONSIEUR SLIMANI SAMIR

Signé par Samir SLIMANI
Le 10 sept. 2026

Signed with Universign doc_q1BM tx_ww644vM8P2vo